

LES BELLES  
IDÉES D'À CÔTÉ



## Opération nettoyage !

Membres actives de l'Association des Locataires de sa résidence, Malika et Sandrine aiment contribuer à la vie de la **résidence Chutes Lavie**, et notamment à son cadre de vie. Parmi les différentes initiatives, elles sont particulièrement impliquées dans la sensibilisation au tri des déchets et à la propreté de l'impasse attenante à la résidence, qui dessert l'école maternelle. Un vendredi d'octobre, elles ont mobilisé quelques adultes et une dizaine d'enfants de l'école à l'occasion d'une opération de nettoyage de l'impasse. Ce travail pédagogique vise à inculquer les bons réflexes à adopter concernant le tri des déchets et leur recyclage au plus grand nombre, et plus particulièrement aux enfants. C'est pourquoi elles souhaitent renouveler ce « **clean challenge** » chaque mois. Pour y parvenir, elles vont avoir recours à de l'affichage au niveau de l'école maternelle, dans l'espoir d'attirer toujours plus de personnes, qu'elles vivent ou non au sein de la résidence. **Affaire à suivre !**

## PASSE L'INFO

à ton voisin !



MARCEL



PATRICIA

## Des talents à Sète !



Patricia et Marcel ont plusieurs points communs : ils habitent dans la même résidence à Sète et partagent une passion commune, la peinture. Ils sont tous les deux autodidactes. Patricia a toujours dessiné et prend des cours de peinture à Montpellier depuis une dizaine d'années. Marcel peint depuis sa retraite et réalise même quelques expositions. Voici quelques réalisations de ces artistes sétois !

## Aide aux devoirs pour les collégiens et lycéens !

Dans le quartier de Saint-Barthélemy, à Marseille, en partenariat avec ICF Habitat Sud-Est Méditerranée et les collectivités locales, la Maison des familles et des associations (MFA) propose une aide quotidienne aux devoirs pour les collégiens et les lycéens.

Vous habitez dans cette résidence et vous êtes intéressé ?  
N'hésitez pas à contacter la MFA au 04 91 02 35 75.



Création : d'ps. Crédits photos : ICF Habitat, Adobe Stock, Freepik. Droits réservés. Ne pas jeter sur la voie publique. JANVIER 2022.

Ça se passe  
chez  
**Nous**

RESTEZ À LA PAGE SUR CE QUI SE PASSE DANS VOTRE RÉGION.

Édition Provence - Languedoc



LE  
SAVIEZ-VOUS ?  
Votre nouveau  
numéro d'urgence **p. 2**

GROS PLAN  
SUR...  
Les adaptations  
de salle de bain **p. 3**

ICF HABITAT  
SUD-EST MÉDITERRANÉE

SNCF  
IMMOBILIER

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis le 20 octobre dernier, vous pouvez contacter le 04 81 68 52 45 pour toute urgence dans votre résidence en dehors des horaires d'ouverture, **les soirs, week-ends et jours fériés.**

Votre nouveau

Numéro  
d'urgence

04 81 68 52 45  
(Prix d'un appel local)



Ce numéro est à composer en cas de :

- fuite d'eau importante ou inondation des parties communes ;
- dégâts causés par les intempéries au sein des résidences ;
- incidents électriques ne concernant que l'immeuble ;
- engorgement des évacuations ;
- prestataires sous contrat injoignables.

Si la sécurité des biens ou des personnes est menacée, contactez en priorité les pompiers (18) ou la police (17).

GOOD  
vibes



Appel à projets :  
*les lauréats 2021 !*

Voilà quatre ans maintenant qu'ICF Habitat Sud-Est Méditerranée soutient et valorise les initiatives locales en vous permettant d'être acteur de votre résidence. Lors de cette édition 2021, c'est sur la plateforme

<https://initiatives.icfhabitat.fr>

que vous avez pu déposer vos idées l'été dernier, puis voter pour vos projets préférés. Le vote s'est clôturé fin novembre et six projets vont pouvoir se réaliser en 2022 !

Des jardins potagers à la fresque participative, nous vous en dirons plus dans votre prochaine édition régionale. En attendant, découvrez ou redécouvrez les projets des lauréats directement sur la plateforme dédiée.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Une visite annuelle  
prévue dans votre  
contrat de robinetterie !



Votre contrat d'entretien robinetterie prévoit une visite annuelle à votre domicile durant laquelle le prestataire en charge de l'entretien se doit de réaliser plusieurs actions. Flashez le QR code et retrouvez toutes les informations correspondantes. Vous pouvez également vous rapprocher de votre gestionnaire d'immeubles, qui vous transmettra le document rappelant les prestations prévues dans le contrat.



GROS  
PLAN SUR  
LES ADAPTATIONS  
DE SALLE DE BAIN

## Perte de mobilité ou handicap : ICF Habitat peut adapter votre salle de bain

ICF Habitat s'engage en faveur de l'accessibilité, notamment pour les personnes en situation de handicap ou en perte de mobilité liée à l'âge (les seniors par exemple). Parmi les actions menées : l'adaptation des salles de bain afin de permettre le maintien à domicile des locataires qui le souhaitent.



### Quelles sont les démarches à effectuer pour en bénéficier ?

Si vous souhaitez que votre salle de bain soit adaptée, la première étape est d'effectuer une demande écrite auprès de vos interlocuteurs de proximité. La conseillère sociale chargée de votre secteur vous contacte ensuite et réalise une visite à votre domicile. Lors de ce rendez-vous, elle vous explique si votre demande est recevable, comment constituer votre dossier et quelles sont les pièces justificatives à fournir (certificats médicaux, attestation de handicap...).

En effet, pour que votre dossier soit étudié, il faut que la typologie de votre logement corresponde à votre composition familiale, et que le niveau d'accessibilité du bâtiment et de l'appartement soit satisfaisant. Une fois votre dossier complété, il est ensuite étudié et soumis à validation du responsable territorial.

Si votre demande est acceptée, elle est transmise au service technique afin que l'entreprise chargée de l'adaptation puisse vous rencontrer et prendre connaissance des installations de votre salle de bain.

À la suite de cette visite, le professionnel pourra alors valider la faisabilité technique pour la réalisation des aménagements.

### Y a-t-il des délais avant les travaux ? Combien de temps durent-ils ?

Une fois que votre demande est acceptée, de nombreuses démarches préalables sont réalisées par ICF Habitat, des diagnostics sont lancés et des demandes de financement sont étudiées. Aussi, en fonction de l'urgence de la situation, du nombre de demandes en cours et de la disponibilité des prestataires, plusieurs mois peuvent s'écouler avant la réalisation des aménagements. Le service technique d'ICF Habitat est mobilisé : il est présent lors de la première visite avec le prestataire et s'assure de la bonne réalisation des travaux dans le logement, qui durent quant à eux quatre à cinq jours.

### Concrètement, quels aménagements sont faits ?

De manière générale, la baignoire est remplacée par un large bac, le plus bas possible pour en faciliter l'accès. Une barre de maintien et un siège

de douche escamotables peuvent être également installés. Il est aussi possible de bénéficier d'une adaptation des toilettes en les rehaussant et en posant une barre de maintien. Au besoin, le lavabo peut être déplacé afin de faciliter son accès, par exemple pour le passage d'un fauteuil roulant ou d'un déambulateur.

### Combien ça coûte ?

Une participation financière peut vous être demandée. Celle-ci est calculée en fonction de votre niveau de ressources.

« J'ai bénéficié de l'adaptation de ma salle de bain. Il n'y a pas de vitre mais un rideau et un siège : les infirmiers et les kinés peuvent ainsi effectuer certains soins dans ma douche. J'ai même pu profiter des travaux pour faire installer un nouveau lavabo que j'avais acheté auparavant parce qu'il me plaisait plus que l'ancien ! »

Martine,  
résidente à Marseille